



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 - Absent

La directrice générale atteste qu'aucune personne n'est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

ÉTUDE :

6. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement no 916-2021 modifiant le Règlement de zonage
- b. Avis de motion – Règlement no 918-2021 modifiant le Règlement no 911-2021
- c. Dérogation mineure – 28, chemin Lambert
- d. PIIA projet intégré – 88-94, rue Lamontagne
- e. PIIA patrimoine – acceptation de 2 demandes de permis
- f. PIIA affichage – 39, rue Industrielle
- g. Demande d'autorisation CPTAQ – 148, rang Bois-Joly
- h. Demande d'autorisation CPTAQ – 431, rang Bois-Franc

7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au club de patinage artistique Les Dorisseaux
- b. Subvention au club de patinage artistique Sainte-Croix
- c. Contribution financière à Opération Nez rouge

8. SERVICE DES INCENDIES

- a. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Renouvellement du contrat avec Recyc-Lav pour le ramassage des gros rebuts
- b. Avis de motion – Règlement no 917-2021 modifiant le Règlement no 806-2017
- c. Autorisation à 9262-5961 Québec inc. pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie
- d. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les services professionnels – raccordement des puits 13 et 14

10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Transferts de crédit
- b. Quote-part pour le transport adapté et collectif de Lotbinière pour l'année 2022
- c. Avis de motion et présentation du Règlement no 919-2021 décrétant les diverses compensations, taxes et tarification pour l'année 2022



d. Contribution financière pour l'album souvenir hockey mineur Lotbinière

11. ADMINISTRATION

- a. Renouvellement du mandat de l'administrateur de l'OMH du sud de Lotbinière
- b. Renouvellement du contrat d'entretien ménager pour 1 an, pour l'hôtel de ville et place Francoeur
- c. Rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle
- d. Embauche d'une secrétaire administrative
- e. Achat du lot 3 383 725 sur la rue des Trembles
- f. Cession de parcelles du lot 3 383 474 sur la rue Principale
- g. Autorisation de signature pour l'avis de changement – patinoire couverte

12. AGENDA POLITIQUE

- a. Point d'information : dépôt concernant certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages

13. VARIA

- a. ...

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

18674-12-2021
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18675-12-2021
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

Salaires bruts payés - Novembre	
Jean-Pierre Lamontagne	1 243.08 \$
Jonathan Moreau	3 729.24 \$
Alexandre D'Amour	1 243.08 \$
Daniel Laflamme	1 243.08 \$
Jason Bergeron	1 243.08 \$
Prescylle Bégin	1 243.08 \$
Denis Desaulniers	1 243.08 \$
Martine Couture	9 323.53 \$
Cathy Bergeron	6 144.09 \$
Martin Miller	4 343.88 \$
Renault Lepage	6 593.15 \$
Dany Lamontagne	5 474.68 \$
Jean-Michel Blouin	3 324.16 \$
Membres du conseil et cadres :	46 391.21 \$
Employés de voirie et bureau :	54 058.75 \$
Service de sécurité incendie :	602.00 \$
Bibliothèque et brigadières :	10 348.32 \$
Personnel de la SAAQ :	8 272.35 \$
Employés centre Multifonctionnel :	5 112.38 \$
Total des salaires bruts payés pour novembre 2021 :	124 785.01 \$



Comptes payés - Novembre		
Ass. des pompiers de St-Apollinaire	Club social d'octobre 2021	220.00 \$
Sage inc.	Assurances collectives d'octobre et nov.	16 248.28 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage chalet, centre Multi., salle com.	1 704.00 \$
Christian Rancourt	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Claudia Dion et Marc-Antoine Rivard	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Les constructions S. Marcoux	Remb. dépôt du certificat de localisation	800.00 \$
Jérémie Huot	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
André Beurivage	Remb. frais d'installation septique	18 166.05 \$
Claude Bergeron	Remb. frais d'installation septique	15 895.29 \$
Stéphane Labbé et Hélène Coulombe	Remb. frais d'installation septique	13 107.15 \$
Kevin Fortier	Remb. frais d'installation septique	14 946.75 \$
Sylvain Fournier et Mélanie Deblois	Remb. frais d'installation septique	12 417.30 \$
Gilles Gravel et Carole Delorme	Remb. frais d'installation septique	14 055.69 \$
Janice Hamel et Jean St-Pierre	Remb. frais d'installation septique	11 146.83 \$
Denis Laliberté	Remb. frais d'installation septique	10 376.50 \$
André Latulippe et Madeleine Grondin	Remb. frais d'installation septique	12 072.38 \$
Annick L'Espérance	Remb. frais d'installation septique	18 440.89 \$
Michael Lynch	Remb. frais d'installation septique	14 716.80 \$
Laurence Montreuil et Julien-Pierre Côté	Remb. frais d'installation septique	18 625.96 \$
Guy Ouellet	Remb. frais d'installation septique	12 474.79 \$
Serge Robitaille et Diane Vallières	Remb. frais d'installation septique	15 866.55 \$
Roger Thériault	Remb. frais d'installation septique	7 760.81 \$
Hélène Tremblay et Gilles Dubé	Remb. frais d'installation septique	13 193.38 \$
Michel Tremblay	Remb. frais d'installation septique	14 371.88 \$
Mathieu Dagnault	Remb. frais d'installation septique	16 774.85 \$
9384-5246 Québec inc.	Remb. permis de déboisement non requis	100.00 \$
Les constructions de la Chaudière inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	600.00 \$
Jean Lord	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Samuel-Claude Pelletier	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Construction Maurice Bilodeau inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Guillaume Lavoie-Dupuis	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Vincent Côté	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Mabarex	Diagnostic de l'état du système de SMBR étangs	2 559.23 \$
B.T.L. Immobiliers inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	3 000.00 \$
Sarah Hudon Lachance	Remboursement de taxes	1 152.52 \$
Jonathan Laliberté	Remboursement de taxes	1 622.76 \$
Construction Impec inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	400.00 \$
Construction J.P. Pouliot MC inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	400.00 \$
Gestion 1221 inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Les Entreprises Bouchard et frères inc.	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Les Habitations Bô-Model Itée	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Nicole Nadeau et Michel Bolduc	Remb. dépôt du certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 401.60 \$
Groupe Négotel inc.	Téléphones	1 022.43 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	4 662.65 \$
Télus	Fibre optique (3 mois)	4 729.30 \$
Vidéotron	Cellulaires	1 057.12 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	16 038.92 \$
Bell Mobilité inc.	Modem - Station de pompage	111.56 \$
Télus	Fibre optique	83.63 \$
Vidéotron	Cellulaires	1 037.24 \$
Total des comptes payés pour le mois de novembre 2021 :		352 761.09 \$



Comptes à payer - Novembre		
Acklands Grainger inc.	Dégraissant et brosse à plancher	454.18 \$
A.J. Ricard Construction inc.	Réparation porte acier au centre Multifonctionnel	8 605.88 \$
Alimentation Beauchesne	Sacs de glace et nourriture pour animaux	39.78 \$
Ameublement J.G.R.	Laveuse, sècheuse, réfrigérateur, micro-onde, écran	8 677.16 \$
Aspirateurs Royer	Boyau 12 pieds	999.08 \$
Astus inc.	Frais de GPS	370.22 \$
Atelier Genytech	6 roues pour inspection	48.30 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Kubota M108 pompe à calcium	505.89 \$
Cynthia Beaudoin	Remboursement inscription soccer	60.00 \$
Roxanne Beaulieu	Remboursement inscription soccer	60.00 \$
Cindy Bélanger	Remboursement inscription soccer	12.00 \$
Lucie Belleau	Conte de Noël	350.00 \$
Cathy Bergeron	Remboursement frais de déplacement	59.10 \$
Nicolas Bernard	Remboursement loisirs	13.00 \$
Béton Laurier inc.	Blocs de béton, pièce pour piste de ski, etc.	6 455.96 \$
Bionest Technologies	Entretien UV	3 202.98 \$
Boivin & Gauvin inc.	Ventilateur à pression	5 743.00 \$
Nelson Boucher	Remboursement camp de jour	36.00 \$
Brandt	Entretien annuel de la pépinière	4 751.39 \$
Buro Citation	Cahiers, poubelles, étiquettes, clés USB, imprimante...	1 172.75 \$
Canac	Réseau eau potable	110.57 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	431.66 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches	544.67 \$
Casse-Croûte Chez Lizon enr.	Souper pour fin du camp de jour	389.28 \$
Laurent Cayer	Remboursement bottes et vêtement de travail	321.91 \$
CBTEC inc.	Services professionnels – agrandissement caserne	919.80 \$
C.E.R. Turmel enr.	Support d'armoires centre Multifonctionnel	333.43 \$
Code 4 Fire & Rescue inc.	Entretien des équipements de désincarcération	914.05 \$
Les Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport	15.97 \$
Les Compteurs Lecomte Itée	Compteurs d'eau	444.49 \$
Avantis Coopérative BMR St-Agapit	Réseau d'eau potable et aqueduc, tuyau, conduit	747.56 \$
Caroline Corbeil	Remboursement inscription hockey	395.00 \$
Martine Couture	Remboursement divers achats	988.52 \$
CRS Conciergerie Rive-Sud	Ménage de l'hôtel de ville et place Francoeur	4 225.34 \$
C.T.M.	Achat de livres pour la bibliothèque	415.70 \$
Cuisiconcept	Retaille de mélamine noire	68.99 \$
Délivro	Transports de colis	157.49 \$
Pierre Demers	Remboursement achat de vêtements	151.60 \$
Deschesnes & fils Itée	Pièces pour compteurs d'eau, réseau d'eau potable	2 335.00 \$
Distribution LC	Sacs de déglacant écologique	333.42 \$
Distributrices G.M.P.	Chips, chocolat, café, location machine à café (3 mois)	439.33 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P. inc.	Filet de basket, chaîne robuste, treuil et transport	975.85 \$
Michel Dubois	Remboursement bottes de travail	395.11 \$
École Nationale des pompiers	Examen pratique	4 426.40 \$
Englobe corp.	Service professionnel pour patinoire couverte	2 135.78 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de gazon et ramassage de feuilles	5 978.71 \$
Les Entreprises Delormes	Décompte no 2 - Travaux rue Laurier	415 243.46 \$
Les Entreprises horticoles CCS	Parc et terrain travaux d'arboriculture	4 397.79 \$
Envir'eau-Puits inc.	Travaux de réhabilitation du puits Croteau	3 078.57 \$
Équipro	Mini pelle Kubota pour sentier de ski et pédestre	296.64 \$
Éthier Avocats	Services professionnels pour récupération des taxes	373.62 \$
Eurofins Environnement Testing Canada	Analyses d'eau potable, eaux usées et dépôt à neige	1 131.64 \$
Fédération québ. des municipalités	Formation sur l'insalubrité des bâtiments	655.55 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	160.00 \$
Formation Prévention Secours	Secourisme en milieu de travail	287.44 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Pépinière	53.98 \$
Gaston St-Pierre et associés	Aide prof. en urbanisme et amendement règlement	2 243.17 \$
Gestion Servi-Plus	Ménage centre Multi, salle com. et chalet des loisirs	895.00 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Giroux & Lessard	Décompte no 3 - Travaux rue Principale	486 142.93 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres pour la bibliothèque	390.92 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Enveloppe	1 713.14 \$
Installation René Mailloux	Installation plaque pour HDI	993.59 \$
Javel Bois-Francis	Produits chimiques	983.45 \$
Jim Construction inc.	Paiement final - toiture salle communautaire	32 382.12 \$
L. Delisle inc.	Transport et sable 12 roues, temps de pelle	1 793.61 \$
Lawson Products inc.	Patinoire et voirie	1 275.35 \$
Valérie Leclerc	Remboursement camp de jour	47.00 \$
Guillaume Lemay Lupien	Remboursement camp de jour	126.00 \$
Renault Lepage	Remboursement achat de vêtements	97.63 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour la bibliothèque	3 902.87 \$
Marché Veilleux	Lait, verres, purificateur d'air, cimentite, eau...	263.36 \$
Marius Garon inc.	Attaches, crochets, barrure de panneau, coffre à penture	114.45 \$
Marylène Martineau	Remboursement loisirs	9.00 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois	231.10 \$
Melior Media	Pour un meilleur Noël	113.82 \$
Messer Lévis	Location mensuelle acétylène, dioxyde de carbone	155.83 \$
Julie Michaud	Compensation	700.00 \$
Martin Miller	Remboursement vérification mécanique	179.13 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de décembre	36 868.59 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de décembre	10 731.42 \$
Nordik Sports	Scie à chaîne, câble de démarreur	3.42 \$
Normand Côté, électricien	Réparations diverses, service de nacelle	2 650.67 \$
Novicom technologies inc.	Support informatique, licence, installation nouveau poste, etc.	6 386.40 \$
Orizon Mobile	Temps d'antenne	241.45 \$
P.E. Fraser	Coupe-froid, salle communautaire	71.19 \$
Julie Perreault	Contribution pour inscription hockey	100.00 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	1 894.32 \$
Premier Outils Pro	Traitement des eaux usées	96.58 \$
Produits Capital	produits d'entretien	506.61 \$
Protection incendie Viking inc.	Main d'œuvre pour détecteur de fumée puits ascenseur	265.59 \$
Publicité JL	Épinglettes du logo de la Municipalité	960.04 \$
Québec Linge	Location de tapis	215.52 \$
Réal Huot inc.	Réseau eau potable et réseau aqueduc	2 031.55 \$
Régie intermunicipale	Quote-part de décembre	25 550.63 \$
R.M. Leduc & cie	pellicule adhésive, appuie-livre, étiquettes, etc.	1 920.28 \$
Robert Boileau inc.	Serviette de ratine	211.21 \$
Roulottes A.S. Lévesque	Réseau incendie (à refacturer)	382.30 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	677.13 \$
Samson & frères	Nettoyage du puits Croteau	23 890.57 \$
Sani-Orléans inc.	Pomper grille et van	14 667.09 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Ranger 2010, clé et puce	288.54 \$
Les Services Frimas inc.	Réparation à la salle communautaire	825.80 \$
Servi-Pompe S.P. inc.	Combustion fournaise garage	370.22 \$
Signoplus	Panneaux de signalisation	1 810.66 \$
SNC-Lavalin	Services professionnels pour rue Industrielle	1 063.52 \$
Sonic	Réseau incendie, fournaise mazout	2 597.78 \$
S-Pace Signalétique inc.	Logo extérieur pour la caserne	2 598.44 \$
André Truchon, avocat	Arbitrage pour convention collective	4 759.27 \$
Turcotte (1989) inc.	Réservoir des Lilas	4 001.13 \$
Gestion U.S.D. inc.	Couvercles et tiges de bacs	6 895.13 \$
Veolia Water Technologies	Traitement eau potable	1 446.67 \$
Ver-mac	Contrôleur de flèche tactile sans fil	258.69 \$
Au Voilier de Lili	Remboursement location de salle	177.50 \$
Wurth Canada	Piles, mèches, torches, etc.	770.30 \$
Xerox Canada	Location photocopieurs	1 903.54 \$
Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2021:		1 190 734.90 \$



18676-12-2021
point no 6a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 916-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le 11 janvier 2021, le conseil a approuvé le plan d'aménagement d'ensemble de la phase II du « Jardin des Geais-Bleus »;

ATTENDU QU'il est pertinent de modifier les limites des zones existantes dans ce secteur et d'en intégrer de nouvelles en conformité avec le plan d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 10 novembre 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 15 novembre 2021 par Jason Bergeron, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un règlement portant le n° 916-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18677-12-2021
point no 6b

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 918-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 911-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 918-2021 modifiant le Règlement 911-2021 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du ministère de la Culture et des Communications.

18678-12-2021
point no 6c

DÉROGATION MINEURE – 28, CHEMIN LAMBERT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de lotissement numéro 2021-013 pour la propriété située au 28, chemin Lambert;

ATTENDU QUE la demande est, entre autres, pour le lotissement d'un nouveau lot non desservi en zone agricole d'une superficie de 2701 mètres carrés;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-077 afin de réduire la superficie du nouveau lot à 2701 mètres carrés alors que la norme minimale du Règlement de lotissement numéro 591-2007 est de 2800 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 novembre 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-077 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18679-12-2021
point no 6d

PIIA PROJET INTÉGRÉ – 88-94, RUE LAMONTAGNE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de construction numéro 2021-834 pour la propriété située au 88-94, rue Lamontagne;

ATTENDU QUE le projet consiste à la construction d'un ensemble immobilier de 4 immeubles de 6 logements et leur bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE les services des travaux publics et de sécurité incendie ont été consultés pour l'analyse de ce projet;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé comme présenté.

Adopté à l'unanimité.

18680-12-2021
point no 6e

PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES DE PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Demande numéro 2021-826 pour le 584, rang Bois-Franc, afin de remplacer des fenêtres à l'étage de la résidence.
- Demande numéro 2021-832 pour le 695, rang Marigot, afin de remplacer toutes les fenêtres de la résidence.

ATTENDU QUE chacune de ces demandes ajoute une valeur patrimoniale aux propriétés concernées par le choix ou les modèles de matériaux;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation des demandes en ajoutant, pour la demande au 695, rang Marigot, l'ajout d'encadrement autour des fenêtres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les demandes de permis numéros 2021-826 et 2021-832 soient autorisées comme présentées.

Que pour la demande de permis 2021-832, des encadrements aux fenêtres soient ajoutés.

Adopté à l'unanimité.

18681-12-2021
point no 6f

PIIA AFFICHAGE – 39, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-827 pour la propriété située au 39, rue Industrielle;

ATTENDU QUE le demandeur désire changer les deux enseignes murales sur le bâtiment principal;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-827 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

18682-12-2021
point no 6g

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – 148, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 148, rang Bois-Joly, dans la zone 33A;

ATTENDU QUE la présente demande consiste à l'exploitation de deux crêtes de sable d'une superficie approximative de 2 hectares, incluant une aire d'entreposage et l'utilisation d'un chemin d'accès sur le lot 3 387 467 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une carrière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

18683-12-2021
point no 6h

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – 431, RANG BOIS-FRANC

ATTENDU QUE la compagnie Couvoir Scott ltée est propriétaire du lot 3 383 671 du cadastre du Québec, d'une superficie de 56.52 hectares, sis au 431, rang Bois-Franc;

ATTENDU QUE cette propriété se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE la compagnie Les Excavations Lafontaine inc. a soumis à la Municipalité, par le biais d'un consultant, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation non agricole dans le but d'opérer une carrière de roc consolidé et une carrière de schiste sur une partie du lot 3 383 671;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme, l'usage recherché est autorisé dans la zone 2A selon le Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE dans le périmètre urbain, l'exploitation d'une carrière de roc n'est pas autorisée en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE les travaux proposés dans la présente demande d'autorisation prévoient des activités de dynamitage et de concassage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que la Municipalité de Saint-Apollinaire n'appuie pas la demande d'autorisation de la compagnie Excavation Lafontaine inc. auprès de la CPTAQ pour les raisons suivantes :

- Les activités réalisées sur ce site et le camionnage important lié à ces activités porteront une atteinte considérable à la quiétude des citoyens vivant autour du site projeté;
- Augmentation de plaintes des contribuables à la suite des effets indésirables du dynamitage et du concassage;
- Les activités de ce site d'extraction occasionneront une forte augmentation de la circulation de véhicules lourds à proximité de résidences existantes et activeront la détérioration des routes et rangs municipaux.

Adopté à l'unanimité.

18684-12-2021
point no 7a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du club de patinage artistique Les Dorisseaux, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 39 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au club de patinage artistique Les Dorisseaux, une subvention de 3900 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

18685-12-2021
point no 7b

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du club de patinage artistique Sainte-Croix, sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 1 enfant de Saint-Apollinaire qui est inscrit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au patineur de Saint-Apollinaire, une subvention de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

18686-12-2021
point no 7c

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À OPÉRATION NEZ ROUGE

ATTENDU QUE le club Lions de Saint-Apollinaire sollicite la participation de la Municipalité pour la campagne de financement 2021 d'Opération Nez rouge Lotbinière;

ATTENDU QUE cette activité offre des services de raccompagnement afin de permettre aux gens de notre municipalité de retourner à la maison de façon sécuritaire;

ATTENDU QUE lors de la dernière campagne en 2019, une somme de plus de 6600 \$ a été remise à divers organismes de Lotbinière;



IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder un montant de 250 \$ à l'organisme Opération Nez rouge Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

18687-12-2021
point no 8a

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et de 6 pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

18688-12-2021
point no 9a

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC RECYC-LAV POUR LE RAMASSAGE DES GROS REBUTS

ATTENDU QUE le contrat avec la compagnie Recyc-Lav se termine le 31 décembre prochain et que celui-ci doit être renouvelé;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la proposition de M. Lamond en ce qui a trait aux coûts pour les années 2022 et 2023, comme suit :

- Le montant annuel pour le service sera de 13 850 \$ plus les taxes applicables, payable en 12 versement de 1154.17 \$ plus les taxes applicables.
- Une surcharge de carburant pourrait être applicable si le prix au litre se situe au-delà de 1.50 \$.
- Les autres conditions demeurent les mêmes.



IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le contrat pour le ramassage des gros rebuts avec la compagnie Recyc-Lav,
au coût mentionné ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

18689-12-2021
point no 9b

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 917-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NO 806-2017**

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera
présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 917-2021
modifiant le Règlement no 806-2017 sur la sécurité publique et la protection des personnes
et des propriétés (RHSPPPP) afin de modifier la liste des chemins exclus de l'entretien d'hiver
et la liste des passages pour piétons et écoliers.

18690-12-2021
point no 9c

**AUTORISATION À 9262-5961 QUÉBEC INC. POUR LA CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE**

ATTENDU QUE 9262-5961 Québec inc. souhaite procéder à des travaux de construction
d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 3 384 147 du cadastre du Québec, pour
desservir environ 102 unités de logement dans les prolongements des rues du Cardinal, des
Cormiers et du Grand-Duc;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité
et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil accrédite la firme SNC-
Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du
plan d'ensemble déposé par 9262-5961 Québec inc. pour des travaux de construction
d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 3 384 147 du cadastre du Québec, pour
desservir environ 102 unités de logement dans les prolongements des rues du Cardinal, des
Cormiers et du Grand-Duc;

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son
engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les
infrastructures des rues concernées, incluant le bassin de rétention.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et
la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au
nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

18691-12-2021
point no 9d

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS – RACCORDEMENT DES PUIITS 13 ET 14**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les services professionnels pour
les travaux de raccordement des puits 13 et 14;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres par le biais du site Se@o pour les services professionnels pour les travaux de raccordement des puits 13 et 14.

Adopté à l'unanimité.

18692-12-2021
point no 10a

TRANSFERTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU'il est nécessaire que des transferts de crédits soient effectués en date du 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la liste des transferts budgétaires soit acceptée telle que présentée. Qu'une copie de ladite liste soit disponible au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité.

18693-12-2021
point no 10b

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté pour l'année 2021 était à 2.45 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif de Lotbinière pour l'année 2022 et accepte de payer sa quote-part à 2.55 \$ par habitant pour un total de 18 977.10 \$.

Adopté à l'unanimité.

18694-12-2021
point no 10c

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 919-2021 DÉCRÉTANT LES DIVERSES COMPENSATIONS, TAXES ET TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2022

Avis de motion est par les présentes donné par Daniel Laflamme, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 919-2021 décrétant les diverses compensations, taxes et tarifications pour l'année 2022.

Une présentation de ce règlement est faite séance tenante.

18695-12-2021
point no 10d

CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ALBUM SOUVENIR HOCKEY MINEUR LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE le hockey mineur Lotbinière confectionne chaque année un album souvenir des équipes doubles lettres;



ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue au bureau municipal visant à participer à la campagne de financement ayant pour effet de réduire les coûts reliés aux différents achats en lien avec le hockey;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à la majorité

De faire l'achat d'une annonce pour un commanditaire de 3/5 de page, au coût de 360 \$.

Adopté à la majorité.

18696-12-2021
point no 11a

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE L'ADMINISTRATEUR DE L'OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'OMH du sud de Lotbinière a besoin d'une résolution du conseil municipal pour le renouvellement du mandat de l'administrateur de l'OMH;

ATTENDU QUE le mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans et qu'il est renouvelable;

ATTENDU QUE la date du début du mandat est le 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QU'un tirage au sort a été effectué et que la date de fin de mandat membre du conseil d'administration des représentants des municipalités est le 31 décembre 2021 pour les municipalités de Saint-Gilles et de Saint-Apollinaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler le mandat de l'administrateur de l'OMH, monsieur Daniel Laflamme, en ce qui a trait à la Municipalité de Saint-Apollinaire, pour 3 ans consécutifs.

Adopté à l'unanimité.

18697-12-2021
point no 11b

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR 1 AN POUR L'HÔTEL DE VILLE ET PLACE FRANCOEUR

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager pour la compagnie CRS (9309-3409 Québec inc.) viendra à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU QU'il est stipulé, dans la résolution pour l'octroi du contrat, que celui-ci est renouvelable au gré de la Municipalité et de l'entrepreneur, pour une période de 12 mois additionnels;

ATTENDU QUE les 2 parties sont d'accord pour prolonger le contrat d'un an aux mêmes conditions que cette année, soit :

Prix par mois	Prix à l'heure
3495 \$	30 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger le contrat d'entretien ménager pour les édifices de l'hôtel de ville et place Francoeur avec la compagnie CRS (9309-3409 Québec inc.) au prix mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

18698-12-2021
point no 11c

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE la Loi oblige les municipalités à produire un rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle;



ATTENDU QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec prévoit que ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil, et ce, au moins une fois par année;

ATTENDU QUE les dirigeants et les administrateurs de la Municipalité de Saint-Apollinaire affirment avoir respecté les règles portant sur l'application de son Règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE le rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle a été déposé à la table du conseil, ce 6 décembre 2021, par la directrice générale, Martine Couture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil acceptent le dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité.

18699-12-2021
point no 11d

EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est en constante évolution et qu'un employé supplémentaire devient nécessaire au bon fonctionnement du bureau municipal;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée via Facebook;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Julie Paré pour occuper le poste de secrétaire administrative.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et débutant le 29 novembre 2021.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

18700-12-2021
point no 11e

ACHAT DU LOT 3 383 725 SUR LA RUE DES TREMBLES

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et la succession de Laurent Drolet, pour le lot 3 383 725 du cadastre du Québec, terrain situé au 43, rue des Trembles;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 22 100 \$, soit la valeur au rôle d'évaluation foncière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité achète de la succession de Laurent Drolet, le lot 3 383 725 du cadastre du Québec, terrain situé au 43, rue des Trembles, au montant de 22 100 \$.

La Municipalité assume les frais de notaire pour cette transaction.

D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Que cette dépense soit prélevée au compte affecté aux fonds parcs et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.



18701-12-2021
point no 11f

CESSION DE PARCELLES DU LOT 3 383 474 SUR LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé récemment à la réfection d'une section de la rue Principale;

ATTENDU QUE le trottoir existant empiétait sur le lot 3 383 474 au 50, rue Principale et que le rayon de courbure de la rue était inexistant à l'intersection de la rue Côté;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la situation maintenant que les travaux sont complétés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la cession par le Centre de la petite enfance Jolibois de deux parcelles de terrain totalisant 16,1 m² à même le lot 3 383 474 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière telles que décrites dans la description technique préparée par Paul Grimard le 19 mai 2021, dossier 2845, Minute 7149.

Cette cession est faite à titre purement gratuit et la Municipalité assume les frais d'arpenteur-géomètre et de notaire.

D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de cession pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18702-12-2021
point no 11g

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'AVIS DE CHANGEMENT –
PATINOIRE COUVERTE**

ATTENDU QU'une facture complémentaire a été reçue à la Municipalité pour un surplus d'excavation sous dalle, d'un montant de 79 935.25 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire 4 tests de sol, dont 3 tests ne démontraient aucun matériel de remblai;

ATTENDU QUE lorsque l'entrepreneur a débuté les travaux d'excavation, il a trouvé beaucoup de matériel de remblai qui devait être enlevé afin d'avoir une surface stable pour recevoir la dalle de béton;

ATTENDU QU'une entente a été prise concernant la méthode de calcul et qu'une firme de laboratoire a été engagée pour superviser l'excavation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à signer l'avis de changement no 11 de Ronam Construction inc. pour le surplus d'excavation sous dalle.

Adopté à l'unanimité.

point no 12a

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES
D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2021.



18703-12-2021
point no 15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 décembre 2021 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

18704-12-2021
point no 16

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 décembre 2021 à 19 h 50.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 10 JANVIER 2022